

Le 23 janvier 2018

TEMPÊTE KLAUS

Bilan du regroupement des petites propriétés

Alors que trois années après la tempête Klaus seule une petite partie du massif forestier était reconstituée, le Conseil départemental a initié en 2012 une action unique en France permettant de faciliter et d'inciter le regroupement des petites parcelles forestières, représentant environ 10 000 hectares.

Une surface minimale de 4 hectares par dossier étant obligatoire pour l'attribution des aides de l'Europe et de l'État au nettoyage et à la reconstitution, un peu moins de 20 000 petits propriétaires pouvaient être intéressés par cette proposition de regroupement.

Aujourd'hui, alors que le plan s'est clos au 31 décembre 2017, le bilan dressé est positif :

- 10 000 propriétaires ont participé à ce regroupement au sein des coopératives forestières, ou d'associations syndicales libres ou en adhérant à des groupements forestiers constitués pour cette mission ;
- 8 300 hectares pour le nettoyage ont été regroupés, pour un total de 10,5 millions d'euros ;
- 9 100 hectares ont également été reboisés aidés à hauteur de 11,5 millions d'euros.